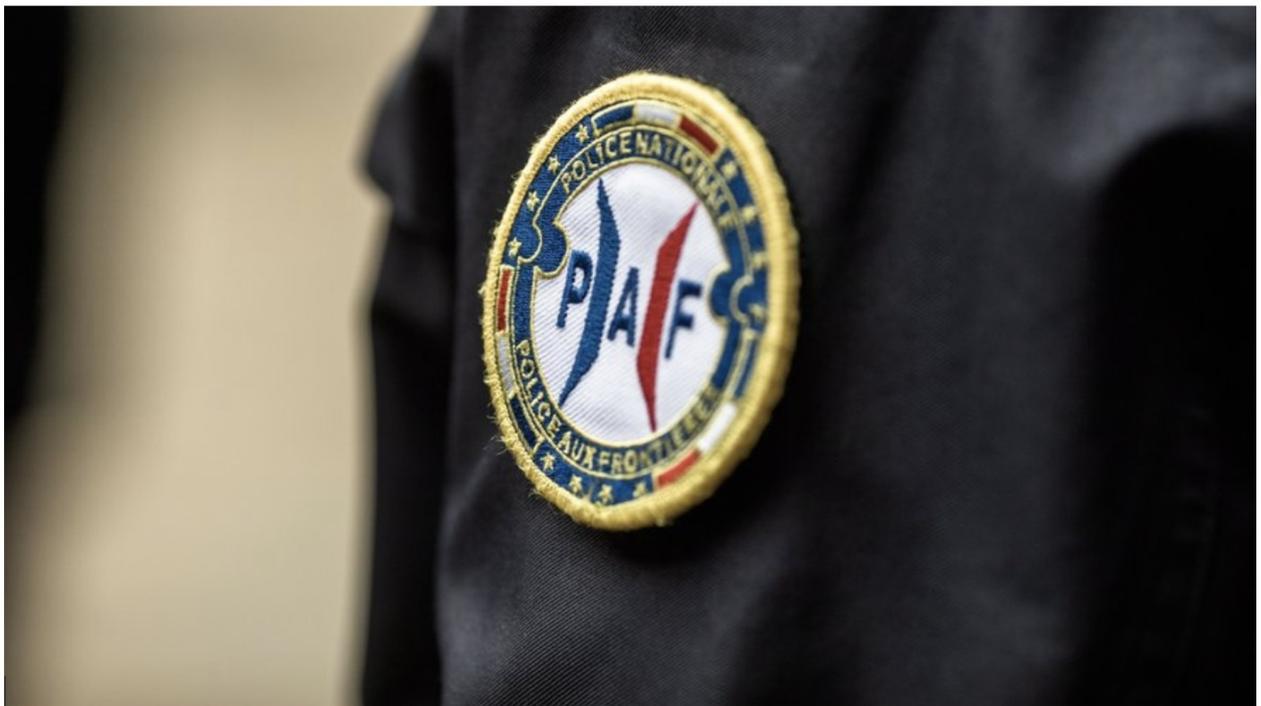


Seulement 7 OQTF sur 100 exécutées, à cause de l'UE et des pays musulmans

écrit par Maxime | 26 septembre 2024



La Police aux frontières peut se heurter aux refus des pays d'origine. Nicolas Parent - Nicolas Parent

Screenshot

Je n'ai pas le souvenir d'avoir déjà lu résumées de façon aussi claire que dans cet article de « L'Indépendant » les informations suivantes concernant les OQTF.

La principale raison est une directive de l'UE qui laisse 30 jours au clandestin pour organiser son départ. 30 jours mis à profit dans bien des cas pour échapper aux autorités.

Puisqu'on ne peut pas faire une UE à la carte, que les directives s'imposent dans leur ensemble à la France, il ne reste qu'à quitter l'UE...

Autre raison, des pays musulmans refusent de reprendre leurs ressortissants.

Il faut donc être intraitable et leur fermer nos frontières.

Enfin, les centres de rétention sont surchargés. Il faut donc arrêter les appels d'air de migrants en leur fermant l'accès à notre pays...

Retailleau promet d'améliorer le taux d'exécution des OQTF. Il ne le pourra pas puisque notre politique migratoire est dictée par l'Union européenne.

Des promesses, des promesses, le temps d'oublier Philippine qui viendra se rajouter à la liste des victimes d'une politique criminelle.

Enfin j'espère que cette affaire aura le mérite de réveiller le patriotisme d'une certaine classe sociale électoral cible de LR.

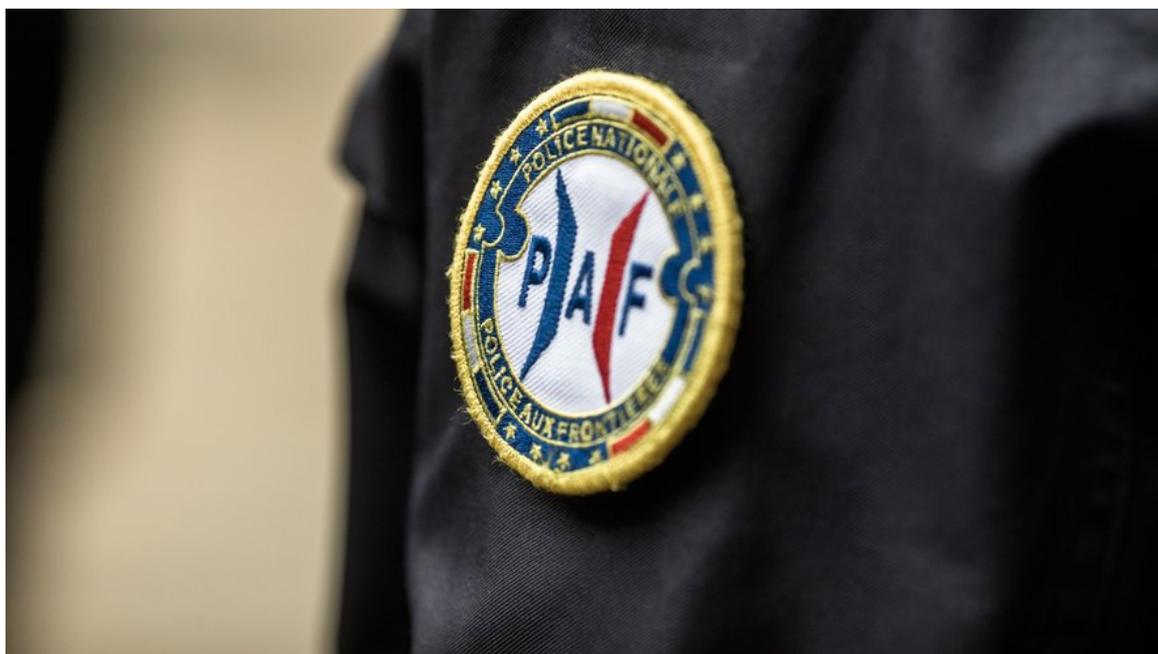
Philippine, c'est très connoté LR. Catho scout étudiante à Dauphine, un nom de famille nobiliaire, les parents vivant dans les Yvelines. **Retailleau promet mais comprenez-vous que seule une révolution patriotique permettra qu'il n'y ait pas d'autres cas similaires ?**

Quant au RN, il faudrait qu'il songe à nouveau à remettre en cause notre appartenance à l'Union européenne. L'opinion publique sera peut-être plus ouverte à cette proposition si les bons arguments sont exposés, ceux de l'ouvrage d'Alain Falento.

Et le RN ne s'honore pas à préserver Retailleau et Barnier, Retailleau était passé du MPF au LR par carriérisme, Barnier archétype de l'européiste ayant fait son beurre grâce à Bruxelles... Ces gens ne sont dignes d'aucune confiance !

Le jour où faute de laisser-passer consulaire, ils seront jetés à la mer pour nourrir les poissons, l'humanité aura-t-elle vraiment régressé ???

Corps de Philippine découvert enterré dans le Bois de Boulogne : Laissez-passer consulaires, « directive retour », pourquoi la France a-t-elle tant de mal à exécuter les OQTF



La Police aux frontières peut se heurter aux refus des pays d'origine. Nicolas Parent – Nicolas Parent

[Société](#), [Justice](#), [Actu](#)

Publié le 25/09/2024 à 11:50

[Nicolas Monnet](#)

Alors le suspect dans la mort de la jeune Philippine découverte à moitié enterrée dans le bois de Boulogne samedi apparaît être un étranger sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF), le débat ressurgit sur cette mesure administrative dont le taux d'exécution est très faible en France. Les raisons sont multiples est la mesure d'éloignement la plus fréquemment utilisée par l'administration française.

L'OQTF est la mesure d'éloignement la plus fréquemment utilisée par l'administration française. Elle s'applique aux étrangers en situation irrégulière ou dont la demande de titre de séjour a été rejetée. Contrairement à d'autres mesures plus coercitives, l'OQTF accorde un délai de 30 jours à l'étranger pour quitter le pays par ses propres moyens.

À peine 7 %

Cependant, comme le soulignait le rapport de la commission des lois du Sénat sur le projet de loi immigration adopté en 2023, « s'il se maintient à des niveaux corrects pour les expulsions et les interdictions du territoire français (ITF), le taux d'exécution des mesures d'éloignement est toujours aussi dérisoire s'agissant des obligations de quitter le territoire français dérisoire [...] 6,9 % au premier semestre 2022 (65 076 ont été prononcées et 4 474 exécutées) », rapporte [Public Sénat](#).

Ce faible taux d'exécution s'explique par divers facteurs.

Premier écueil, le refus de certains États, notamment du Maghreb, de délivrer les laissez-passer consulaires indispensables pour les retours contraints de leurs ressortissants. « Vous avez des pays qui délivrent 100 % des

laissez-passer consulaires, je pense à l'Albanie. Si vous le demandez à l'Iran, vous aurez 0 %. Si vous le demandez à l'Algérie, vous aurez autour de 40 %. C'est une mesure qui est à la main du pays de retour », explique Fernand Gontier, ancien directeur de la police aux frontières, sur [Europe 1](#).

Délai de 30 jours

La directive européenne dite « directive retour », transposée en droit français, accorde également un délai légal d'un mois aux étrangers sous le coup d'une OQTF pour organiser leur départ de France. Ce délai de 30 jours est conçu comme une mesure humaine permettant aux personnes concernées de préparer leur retour dans leur pays dans des conditions dignes. Mais selon Patrick Stephanini, ancien secrétaire général du ministère de l'Immigration sous Nicolas Sarkozy, la personne visée « a tout loisir de quitter son domicile, de changer de département. En pratique, c'est souvent un délai qui est utilisé par l'étranger pour organiser son passage complet dans la clandestinité ».

Des décisions de justice défavorables ou encore la saturation des centres de rétention administrative peuvent également empêcher ou retarder l'exécution d'une mesure d'obligation de quitter le territoire.

Dénonçant « un taux d'exécution très bas », le nouveau ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau a promis mardi « d'augmenter considérablement le taux d'exécution d'OQTF ».

<https://www.lindependant.fr/2024/09/25/corps-de-philippine-de-couvert-enterre-dans-le-bois-de-boulogne-laissez-passer-consulaires-directive-retour-pourquoi-la-france-a-t-elle-tant-de-mal-a-12219869.php>